

# CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

RECUEIL D'EXPÉRIENCES N° 2



EXPÉRIENCES

DE RESTAURATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES

## POISSONS MIGRATEURS

SUR LE BASSIN CHARENTE



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
de l'eau Charente et de ses affluents





# VOUS AVEZ DIT «CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE» ?

Barrage de Gademoulin (16)



# SOMMAIRE

VOUS AVEZ DIT «CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE» ? **03** LE BASSIN CHARENTE ET LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE **04** EXPÉRIENCE 1 : RÉFÉCTION D'OUVRAGES DE CONNEXION ENTRE BASSINS DE MARAIS DOUX **06** EXPÉRIENCE 2 : CONTOURNEMENT DU BARRAGE DE L'HOUMÉE **08** EXPÉRIENCE 3 : RAMPE EN ENROCHEMENTS SUR LE BARRAGE DE BOURG-CHARENTE **10** EXPÉRIENCE 4 : EFFACEMENT D'UN PLAN D'EAU ET REMISE À CIEL OUVERT D'UNE RIVIÈRE SOUTERRAINE **12** POUR ALLER PLUS LOIN... **14** UNE CELLULE MULTI PARTENARIALE AU SERVICE DES POISSONS MIGRATEURS **15**

## Une définition

La continuité écologique d'un cours d'eau est caractérisée par la libre circulation des organismes vivants pour leur garantir l'accès à des habitats variés et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments (vases, sables, pierres...) permettant de diversifier les habitats. Elle a une dimension longitudinale (amont-aval) et une dimension latérale avec le maintien de la connexion du cours d'eau avec ses annexes hydrauliques (zones humides, bras morts...), ses berges et la ripisylve.

## Pour quelle utilité ?

Elle est essentielle au bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et assure la connexion entre eux. Elle contribue à réduire la perte de biodiversité et à rendre aux rivières, aux annexes hydrauliques et aux zones humides, leur dynamique et leur fonctionnalité.







Elle participe à l'atteinte du bon état des eaux qui garantit le compromis entre un certain niveau d'exigence environnementale et le développement des activités humaines et des usages.

## Pour quelles espèces ?

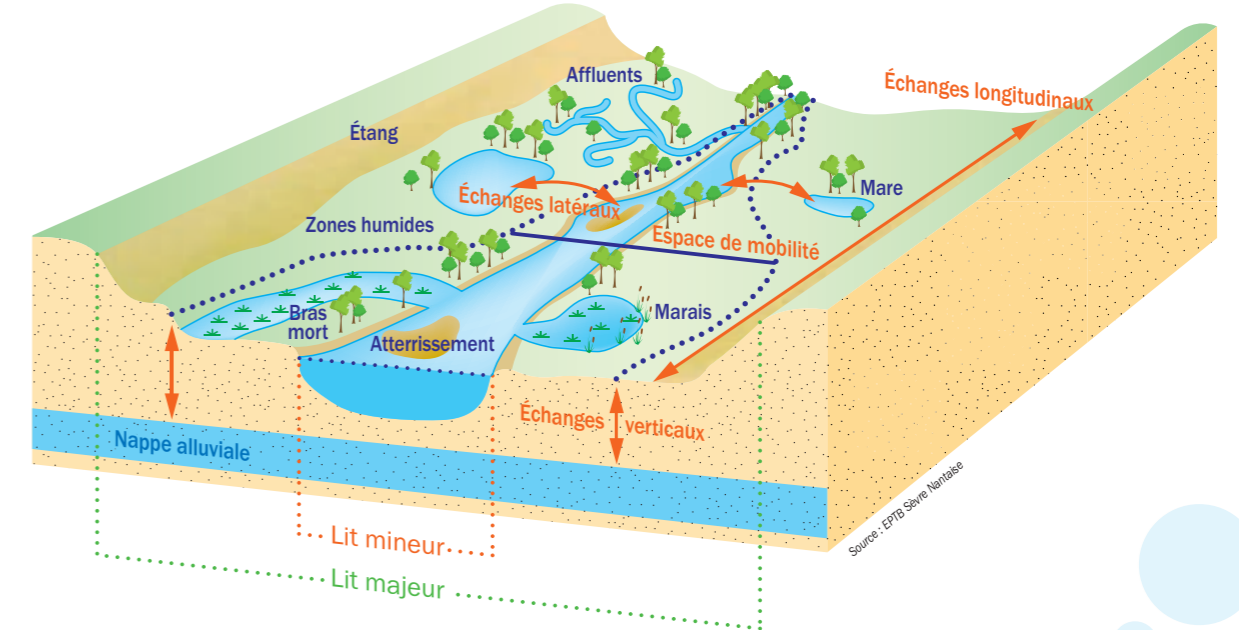
La continuité écologique permet aux poissons de réaliser des déplacements pour assurer leurs fonctions vitales : grossissement, alimentation ou reproduction. On retrouve les espèces dites holobiotiques, qui réalisent leurs déplacements uniquement en eau douce, et les espèces dites amphihalines, qui doivent impérativement migrer entre les rivières et l'océan.

De nombreuses autres espèces sont sensibles au rétablissement de la continuité écologique : les oiseaux, les invertébrés benthiques, les mammifères aquatiques, les batraciens...

## LES POISSONS MIGRATEURS AMPHIHALINS

-  Alose feinte
-  Anguille
-  Grande alose
-  Lamproie marine
-  Saumon Atlantique
-  Lamproie fluviatile
-  Truite de mer

## ÉCHANGES ENTRE LES DIFFÉRENTS MILIEUX AQUATIQUES



# LE BASSIN CHARENTE ET LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



## Quels sont les problèmes rencontrés ?

Les ouvrages ou seuils qui jalonnent les rivières représentent bien souvent des obstacles à la continuité écologique. Ils peuvent avoir des effets cumulés importants sur l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques. Ils perturbent le libre écoulement des eaux, le transport naturel des sédiments, et la migration des espèces aquatiques.

Les plans d'eau formés en amont des ouvrages accentuent l'eutrophisation, le réchauffement des eaux et réduisent fortement la richesse des habitats et des peuplements aquatiques (banalisation, perte de diversité, colmatage du fond...).

Sur le plan latéral, il peut y avoir des difficultés de connexion avec les annexes hydrauliques ou une perte de fonctionnalité des zones humides qui ne jouent plus leur rôle d'épuration, de renouvellement des nappes et leur capacités à accumuler l'eau pendant les crues et à la restituer en période sèche.

## Quel est le constat ?

Le bassin Charente compte plus de 1 600 ouvrages soit 1 ouvrage/2,8 km de cours d'eau. Il est donc important de mettre en place des actions locales concrètes et opérationnelles visant à optimiser ou restaurer les connexions et de maintenir les échanges entre les milieux.

## Quelles sont les solutions ?

Sur les ouvrages transversaux et pour restaurer la continuité longitudinale, trois grands types d'opérations sont possibles : l'arasement, l'aménagement par un dispositif type passe-à-poissons ou la gestion d'ouvrage spécifique.

La solution devra être étudiée au cas par cas et prendre en compte de nombreux critères (espèces cibles, débits, niveaux d'eau, hauteur de chute, transit sédimentaire, connexions latérales, enjeux et usages locaux, entretiens ultérieurs...).

La continuité écologique étant optimale en l'absence d'obstacle, il convient en premier lieu de mener une réflexion sur l'utilité du maintien du seuil. Des études sont nécessaires à l'échelle de tronçon ou de sous-bassin pour identifier les usages, les enjeux biologiques, les potentialités d'accueil, pour aboutir à une priorité des actions et estimer les gains attendus.

Les opérations d'amélioration de la continuité écologique peuvent être groupées sur un ensemble d'ouvrages avec une programmation sur plusieurs années et la mise en place d'une stratégie à moyen et long terme. La continuité écologique est encadrée par des textes réglementaires favorisant sa mise en œuvre.

## Les classements des cours d'eau : protéger et restaurer la continuité écologique

La révision des classements des cours d'eau a permis à la France de mettre en place une nouvelle réglementation en cohérence avec ses engagements communautaires et nationaux. Ces classements constituent également l'outil réglementaire permettant la restauration de la libre circulation des anguilles sur la zone d'actions prioritaires définie dans le Plan de Gestion Anguilles.

Les nouveaux classements de l'article L214-17 du Code de l'Environnement permettent ainsi d'adapter les anciens dispositifs réglementaires au nouveau contexte, sur la base de deux listes.

Elles ont été publiées le 9 novembre 2013 sur le bassin Adour Garonne rendant les anciens classements caducs.

## CARTE DES COURS D'EAU EN LISTE 1 ET 2



### Liste 1 PRÉSERVER

Des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau :

- en très bon état écologique,
- en «réservoirs biologiques», dotés d'une riche biodiversité jouant le rôle de pépinière,
- nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.

- Interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage.
- Prescription de maintien de la continuité écologique lors des renouvellements de concession ou d'autorisation.

### Liste 2 RESTAURER

Des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Obligation de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste, soit en 2018.



Retrouvez le guide technique et le recueil d'expérience n°1 sur [www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs](http://www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs)

SOUS BASSIN : Marais de Brouage

PROPRIÉTAIRE : Conservatoire du Littoral

GESTIONNAIRE : LPO

MAÎTRE D'ŒUVRE : LPO

LOCALISATION : Communes de Moëze et St-Froult (17)

### CARACTÉRISTIQUES DU SITE :

- > il regroupe la réserve de 220 ha terrestres et 6 500 ha maritimes et le site du Conservatoire du Littoral de Plaisance (100 ha).
- > Ces marais littoraux endigués doux, saumâtres et salés, présentent un chevelu de fossés de près de 40 km.
- > Le complexe de lagunes ou dépressions prairiales totalisent en pleine eau plus de 200 hectares.
- > Il y a une connexion avec le Havre de Brouage.

**TYPE OUVRAGE :** ouvrages hydrauliques anciens (buses PVC et coudes 90° envasés et érodés).  
À ce jour, le tiers des ouvrages est performant pour la faune piscicole.

**MILIEU ET PRESSION :** ouvrages hydrauliques peu passants pour la faune piscicole et les invertébrés. L'envasement des buses entraîne aussi un problème quantitatif en eau. Peu d'information sur la qualité des eaux en amont (étude dans le prochain plan de gestion).

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :** la réserve est en Zone Spéciale de Conservation et dans la Zone d'Actions Prioritaire Anguille. Le Havre de Brouage est classé en liste 2.

**OBJECTIFS DES TRAVAUX DE RESTAURATION :** restaurer les habitats favorables à l'anguille et à la faune associée des marais. Dès 2015 : acquisition et pose d'ouvrages facilitant la libre circulation piscicole, busage et curage de fossés très envasés.

**OPPORTUNITÉS D'INTERVENTION :** plan de gestion 2014/2024.

**ESPÈCES CIBLES :** l'anguille européenne et la faune aquatique déjà présente.

**DATES :** lancement des études en 2005. Fin des travaux et inauguration fin 2016.

**AVANTAGES :**  
> rétablissement de la continuité écologique et du fonctionnement entre marais,  
> valorisation de l'ensemble du site (milieu naturel, paysager, social).

**INCONVÉNIENTS :**  
> risque de submersion marine (déjà vécu en 1999 et 2010) avec salinisation des habitats doux.

**COÛTS :** 222 500 € pour l'ensemble du projet livré dont 95 000 € pour l'acquisition et la pose des ouvrages hydrauliques ainsi que la réfection des pas «busés».

**PARTENAIRES FINANCIERS :** Agence de l'Eau Adour Garonne (60 %), Part Fondation du Patrimoine (6,75 %), LISEA Fondation Biodiversité (33,2 %).

**ÉTAT ADMINISTRATIF :** le gestionnaire officie dans le cadre d'une mission déléguée de service public par convention avec l'État.

### LOCALISATION DE L'OUVRAGE



RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE MOËZE-OLÉRON



©IGN Paris - Scan25°



AVANT



APRÈS

### SOLUTION

- Suivant les cas :
- > type vanne simple vis,
  - > moine «à ciel ouvert» avec déraser en bois,
  - > vanne à double vantelle.



### TÉMOIGNAGE

> Pierre Rousseau garde-technicien zones humides, LPO

**Pourquoi et quand le conservatoire a-t-il acheté cet espace ?**

Tout a commencé dans les années 70 avec une volonté d'accroître le potentiel pour les oiseaux migrateurs et hivernants du site du marais de Moëze. Débuté en 1978, le projet de réserve naturelle a abouti en 1985.

**Comment se passe la gestion du site et quels sont les objectifs ?**

La LPO est gestionnaire du site depuis 1986. Le premier plan de gestion visait les oiseaux d'eau migrateurs dont la spatule blanche. Dans ce cadre, il a été choisi de détailler les proies potentielles de cette espèce dont les poissons. Cela s'est concrétisé en 2004 par le développement d'un projet sur la faune aquatique. En 2005, puis en 2012 et 2013, des campagnes de pêches expérimentales ont été réalisées sur la réserve.

**Pourquoi a-t-il été décidé d'améliorer la circulation piscicole dans les marais de la réserve de Moëze ?**

Les gestionnaires ont constaté que les ouvrages de connexion en marais doux composés de buses en PVC avec coudes ne permettaient pas une bonne circulation des invertébrés (crevettes) et des poissons. En 2005, une demande de financement a été entreprise pour remplacer quelques ouvrages par des batardeaux à ciel ouvert (composés de planches). Ces batardeaux sont d'ailleurs gérés, de la fin de l'hiver jusqu'au printemps, pour laisser circuler les jeunes anguilles en gardant des niveaux d'eau assez hauts et en diminuant les hauteurs des planches.

**Y a-t-il d'autres exemples d'aménagements sur le marais ?**

Sur la partie maritime, des aménagements innovants ont été mis en place. Il s'agit de tuyau PVC munis de coude à 45° avec des tapis brosses devant faciliter la montaison des civelles dans les fossés salés. De plus, les ouvrages à la mer (vannes) sont ouverts quasiment en permanence dans l'objectif d'évacuer l'excédent d'eau douce mais aussi de laisser entrer les anguilles.

CONTACT

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron : pierre.rousseau@lpo.fr



COURS D'EAU : La Boutonne

PROPRIÉTAIRE : Département 17

GESTIONNAIRE : Département 17

MAÎTRE D'ŒUVRE : conception : CE3E - Réalisation : Département 17

LOCALISATION : Torxé (17)

#### CARACTÉRISTIQUES DU COURS D'EAU :

- > bassin versant de 1 320 km<sup>2</sup>,
- > pente moyenne de 0,93 ‰,
- > module : 5,70 m<sup>3</sup>/s (St-Séverin/Boutonne),
- > largeur moyenne : 35 m,
- > rivière canalisée en aval de St-Jean-d'Angély,
- > étiages sévères.

**TYPE OUVRAGE :** 5 vannes métalliques automatisées et une écluse à portes busquées.

**MILIEU ET PRESSION :** obstacle à la continuité écologique entraînant des dysfonctionnements sur la faune et la flore et des perturbations de l'équilibre hydromorphologique.

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :** classé en liste 2. Inscrit en Zone d'Actions Prioritaire Anguille.

**OBJECTIFS DES TRAVAUX DE RESTAURATION :** maintenir les niveaux d'eau permettant d'assurer l'alimentation des marais pour leur occupation du sol (notamment agricole) et leurs fonctionnalités. Maintenir l'évacuation des eaux en périodes de hautes eaux. Assurer la continuité piscicole de l'ouvrage (pas d'adaptation des modalités de gestion possible).

**OPPORTUNITÉS D'INTERVENTION :** réfection du barrage de l'Houmée.

**ESPÈCES CIBLES :** aloses et anguilles.

#### PROBLÈMES RENCONTRÉS :

- > en phase conception, difficulté à trouver des cotes de calage de l'ouvrage en raison du contexte hydraulique déficitaire de la Boutonne aval,
- > en phase chantier, trouver une solution technique afin de personnaliser chacun des blocs aux bonnes dimensions tout en conservant un aspect naturel à l'ensemble et gérer les intempéries et les inondations afin d'éviter l'inondation du chantier dans des phases délicates de construction de la passe (scellement des pierres...).

#### COÛTS :

- > passe rustique : étude : 17 000 € HT - Travaux : 158 000 € HT.
- > estimatif total opération (barrage + passe) : 788 294 € HT.

**PARTENAIRES FINANCIERS :** Agence de l'Eau Adour Garonne (40 % du coût de la passe et 25 % des études préalables).

#### ÉTAT ADMINISTRATIF :

- > étude sur le renouvellement du règlement d'eau de la Boutonne aval en cours,
- > objectif d'adoption d'un nouveau règlement d'eau intégrant les dispositifs de franchissement.

#### LOCALISATION DE L'OUVRAGE



### TÉMOIGNAGE

> Catherine Labat Responsable du SEVE - Département 17

**Quelle est la politique du département en termes de restauration de la continuité écologique ?**

Sur le domaine public fluvial dont il est propriétaire, le Département intègre dans ses aménagements ses obligations réglementaires au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement lié à la continuité écologique. Il mène des études de renouvellement des règlements d'eau de fonctionnement des ouvrages permettant de les repositionner dans leur contexte actuel d'usages et de fonctionnalités écologiques. Si le maintien des ouvrages s'avère nécessaire, sont examinées les possibilités d'adaptation de leurs modalités de gestion et enfin d'équipements. Certains aménagements ponctuels sont également réalisés en fonction des opportunités. Cela a été le cas de L'Houmée. Par ailleurs, le Département a voté une politique d'aide pour le rétablissement de la continuité écologique des rivières et des marais. Il apporte une aide maximale de 20 % du montant HT des études et des travaux.

**Comment s'est déroulé ce premier projet d'envergure pour le Département ?**

Le Département avait inscrit dans son programme global de valorisation du domaine public fluvial la remise en état des ouvrages de L'Houmée. Il a souhaité intégrer toutes les composantes à ce projet. La question du franchissement piscicole s'est naturellement posée. Pour apporter la meilleure solution, il a associé dès l'amont du projet les services de l'Etat ainsi que la Cellule Migrateurs. Vu le contexte d'usages et de fort déficit en eau de la Boutonne aval, le maintien des ouvrages avec équipements a été la solution retenue. La passe rustique semblait le meilleur compromis technique, paysager, financier et d'entretien ultérieur. Sur le chantier, la Cellule Migrateurs s'est fortement impliquée dans l'exécution des travaux et l'entreprise retenue a su parfaitement intégrer dès sa remise d'offre le caractère naturel et de dimensionnement minutieux des blocs ; elle a été ouverte en cours de travaux aux adaptations qu'ont proposées l'ONEMA et la Cellule Migrateurs.

**Comment cet aménagement est-il perçu localement ?**

La passe s'intègre bien dans le paysage ; nous attendons maintenant de voir comment elle vit et son acceptation notamment en période de faible débit ou de crue lorsque des abaissements du plan d'eau sont nécessaires. Le site de L'Houmée se situe sur le parcours d'une boucle de randonnée ; il est projeté d'installer un panneau d'information afin de communiquer sur cette installation et de façon plus large sur la continuité écologique.

CONTACT

Département Charente-Maritime - Direction du Développement Durable et de la Mer - Service des voies d'eau - seve@cg17.fr



### SOLUTION

Passe rustique avec des enrochements en contournement du barrage + sortie amont spécifique pour les anguilles (plots bétons).

**DATES :** premières réflexions en 2009. Réhabilitation de l'écluse en 2010. Étude avant projet en 2011. Début de travaux en automne 2013. Mise en eau le 30 avril 2014.

**AVANTAGES :** rétablissement de la continuité écologique avec maintien des niveaux d'eau.

**INCONVÉNIENTS :** dispositif non fonctionnel pour les étiages sévères (uniquement pour les anguilles).

**COURS D'EAU :** La Charente

**PROPRIÉTAIRE :** Département 16

**GESTIONNAIRE :** Département 16

**MAÎTRE D'ŒUVRE :** SEGI

**LOCALISATION :** Bourg-Charente (16)

**CARACTÉRISTIQUES DU COURS D'EAU :**

- > bassin versant de 10 000 km<sup>2</sup>,
- > pente moyenne de 0,42 ‰,
- > module : 41,10 m<sup>3</sup>/s.

**TYPE OUVRAGE :** 2 clapets, 1 vanne wagon, un seuil déversoir et une écluse.

**MILIEU ET PRESSION :** obstacle à la continuité écologique entraînant des dysfonctionnements sur la faune et la flore et des perturbations de l'équilibre hydromorphologique.

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :** classé en liste 2. Inscrit en Zone d'Actions Prioritaire Anguille.

**OBJECTIFS DES TRAVAUX DE RESTAURATION :** assurer la continuité écologique dans le cadre de la programmation de travaux pluriannuels sur le domaine public dans le département de la Charente jusqu'à Châteauneuf-sur-Charente.

**OPPORTUNITÉS D'INTERVENTION :** mise en conformité de l'ouvrage pour la libre circulation.

**ESPÈCES CIBLES :** aloses et anguilles.

**INCONVÉNIENTS :**

- > accessibilité pour le gros entretien (aménagement non batardable),
- > rallongement des délais de réalisation dû aux forts débits en période hivernale.

**COÛT :** 197 000 € HT (dont 13 000 € HT d'études et de maîtrise d'œuvre).

**PARTENAIRES FINANCIERS :** sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Pays Ouest Charente.

**ÉTAT ADMINISTRATIF :** l'arrêté préfectoral qui a autorisé les travaux modifie le règlement d'eau de la retenue.

**LOCALISATION DE L'OUVRAGE**



**TÉMOIGNAGE**



**> Yves Morinet** Président de l'AAPPMA du Chabot Jarnacais  
**Que pensez-vous de l'aménagement qui a été réalisé sur le site de Bourg-Charente ?**

Le barrage de Bourg-Charente freinait voire empêchait les déplacements des poissons. La passe construite cet hiver permet aujourd'hui de rétablir les connexions. J'ai également été surpris par son dimensionnement important donnant à la passe une fonctionnalité intéressante pour un grand nombre d'espèces. En plus, sa conception en enrochements avec l'installation de gros blocs, lui donne un aspect naturel et une bonne intégration paysagère.

**Avez-vous été associé au projet et au chantier ?**

Nous avons été associés à partir de la mise en œuvre du chantier. Lors de notre première visite, nous avons eu une très bonne explication du projet d'aménagement par le maître d'ouvrage et le bureau d'étude. Le chantier a été suivi régulièrement par notre garde particulier souvent accompagné du garde de notre Fédération départementale. Le fait d'être associé au projet et au chantier permet de pouvoir répondre aux sollicitations et aux questions des pêcheurs locaux.

**Avez-vous eu des retours des pêcheurs sur l'installation de la passe à poissons ?**

Les retours que nous avons eus montrent globalement une satisfaction des pêcheurs de voir ce «verrou» aujourd'hui franchissable. De façon générale, l'AAPPMA et les pêcheurs sont satisfaits du programme de restauration de la continuité écologique mis en œuvre sur l'axe Charente par le Département et notamment de la prise de conscience des partenaires de l'importance de la reconquête du fleuve par les poissons dont les grands migrateurs. Cette reconquête est synonyme d'une amélioration de la qualité du milieu, et donc de cours d'eau plus accueillants, nécessaire pour notre loisir nature : la pêche à la ligne. Je souhaite aussi souligner l'importance des suivis mis en place pour notre loisir nature : la pêche à la ligne. Je souhaite aussi souligner l'importance des suivis mis en place pour notre loisir nature : la pêche à la ligne. Je souhaite aussi souligner l'importance des suivis mis en place pour notre loisir nature : la pêche à la ligne. Je souhaite aussi souligner l'importance des suivis mis en place pour notre loisir nature : la pêche à la ligne.

**CONTACT** Département de la Charente - Service Fleuve Charente [jfgracia@cg16.fr](mailto:jfgracia@cg16.fr)

10

**SOLUTION**

Rampe à enrochements régulièrement répartis.

**DATES :**

- > étude avant projet en 2013,
- > début de travaux en automne 2013,
- > mise en eau le 3 juillet 2014.

**AVANTAGES :**

- > rétablissement de la continuité écologique, dispositif attractif permettant le passage de gros débit, améliore le transit sédimentaire, bonne intégration paysagère,
- > maîtrise du foncier par le département de la Charente, réalisation simple avec un bon calage du radier amont,
- > nouveau savoir-faire à développer : l'entreprise a su s'adapter à cette nouvelle technique.



AVANT



APRÈS

COURS D'EAU : Son-Sonnette

PROPRIÉTAIRE : Commune

GESTIONNAIRE : Syndicat du Son Sonnette

MAÎTRE D'ŒUVRE : Syndicat du Son Sonnette

LOCALISATION : St-Laurent-de-Céris (16)

#### CARACTÉRISTIQUES DU COURS D'EAU :

- > bassin versant de 85 km<sup>2</sup>,
- > largeur moyenne de 3 m,
- > cours d'eau de plaine avec une pente d'environ 5 ‰,
- > débit de 95 l/s au module avec de forts étiages.

**TYPE OUVRAGE :** seuil fixe d'un ancien lavoir. Plan d'eau de 3 000 m<sup>2</sup> maintenu par 4 vannes à crémaillères et un déversoir d'orage. Rivière souterraine canalisée sur 140 m.

**MILIEU ET PRESSION :** impacts négatifs du site sur le fonctionnement de la rivière sur un linéaire de presque 600 m : problèmes quantitatifs et qualitatifs en eau, obstacles à la continuité écologique entraînant des dysfonctionnements sur la faune et la flore et des perturbations de l'équilibre hydromorphologique.

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :** classé en liste 1. Classé réservoir biologique avec un objectif d'atteinte du bon état en 2015.

**OBJECTIFS DES TRAVAUX DE RESTAURATION :** rétablir la libre circulation de l'eau, des sédiments et des populations aquatiques. Ces objectifs induisent une modification du fonctionnement global du site.

**OPPORTUNITÉS D'INTERVENTION :** le site n'a plus d'usage industriel. La commune et le syndicat ont profité de l'opportunité de le réhabiliter en fonction des problématiques qu'il cause sur le milieu naturel et en termes de sécurité des biens et des personnes, en tenant compte des enjeux et usages.

**ESPÈCES CIBLES :** l'ensemble des espèces présentes dont la truite fario et ses espèces d'accompagnement, ainsi que les anguilles et truites de mer.

#### INCONVÉNIENTS :

- > nécessité d'installer un bassin de décantation pour récupérer les sédiments,
- > nécessité d'installer une pêcherie pour récupérer les poissons,
- > phasage sur plusieurs années,
- > consensus avec la mairie : conserver le lavoir et son seuil.

**PROBLÈMES RENCONTRÉS :** acceptation du projet par les habitants, communication nécessaire pour une réappropriation du site.

**COÛTS :** 13 692 € TTC pour les études et 131 950 € pour les travaux (vidange : 9 150 € TTC - lavoir + rivière souterraine : 122 800 € TTC).

#### PARTENAIRES FINANCIERS :

- > étude : Agence de l'eau Adour Garonne (60 %), Région Poitou-Charentes (20 %), Commune et Syndicat (20 %),
- > vidange : AEAG (80 %),
- > rivière souterraine + lavoir : AEAG (53,6 %), RPC (18,1 %), Département 16 (8,3 %), Commune et Syndicat (20 %).

**ÉTAT ADMINISTRATIF :** présence d'un droit d'eau lié à l'ancienne usine - résiliation du droit d'eau et inscription des travaux dans les prescriptions de remise en état du site.

#### LOCALISATION DE L'OUVRAGE



ST-LAURENT-DE-CÉRIS



©IGN Paris - Scan25\*

### TÉMOIGNAGE

> **Stéphane Dupuy** Président du SIEAH du Son Sonnette et maire de St-Laurent-de-Céris

#### Comment a été initié un tel projet sur la commune ?

Le site était une friche industrielle. La commune de St-Laurent-de-Céris et son maire de l'époque, Yves Gendry, ont lancé le démontage de certains bâtiments qui présentaient des risques notamment pour la sécurité. Le syndicat s'est associé dès le début à la commune pour restaurer le site et la rivière fortement impactée. Le projet et la réalisation ont été réalisés conjointement avec de très bonnes relations.

#### Avez-vous rencontré des difficultés pour la validation du projet ?

L'étang faisait partie de la commune et les habitants avaient l'habitude de voir ce plan d'eau. Beaucoup étaient donc réticents, voire contre le projet de l'effacement. Nous avons réalisé des rencontres aux phases clés des études pour communiquer. La concertation a permis le compromis entre la restauration de la rivière, le paysage et le patrimoine. Nous avons par exemple gardé le lavoir qui est un élément important de l'héritage de la commune.

#### Quel est aujourd'hui le retour des habitants ?

Une inauguration a eu lieu en mars 2014 avec de très bons retours des habitants et des partenaires. La rivière a retrouvé un libre écoulement. Le site s'intègre bien dans le paysage et invite davantage à la promenade. D'ailleurs, nous avons à l'étude l'aménagement d'un parcours de santé. La présence de la salle polyvalente permet aussi d'amener les habitants sur le site. Nous continuons de communiquer et nous prévoyons d'installer un panneau explicatif pour montrer que le passage d'une friche industrielle à un site remarquable est possible.

CONTACT Syndicat du Son Sonnette [sieah.sonsonnette@orange.fr](mailto:sieah.sonsonnette@orange.fr)



AVANT



AVANT



APRÈS



APRÈS

# POUR ALLER PLUS LOIN...



- > Évaluer le franchissement des obstacles par les poissons, principes et méthodes ONEMA /2014/
- > Aide à la rédaction des cahiers des charges concernant les études de conception d'ouvrages de franchissement - GHAAPE /mai 2014/
- > Détermination des solutions techniques pour la restauration de la continuité écologique sur un ouvrage transversal - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - ONEMA - SDAGE /2010-2015/
- > Améliorer l'état écologique des cours d'eau 18 questions, 18 réponses DREAL Centre - ONEMA - Agence de l'Eau Loire Bretagne /juin 2012/
- > Passe à poissons - Expertise, conception des ouvrages de franchissement - ONEMA
- > Guide technique pour la conception des passes naturelles - GHAAPE /déc. 2006/
- > Contribuez à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau Agence de l'Eau Adour Garonne et UFBAG
- > Guide de gestion et d'entretien des dispositifs de franchissement des ouvrages hydrauliques pour les poissons migrateurs à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau - LOGRAMI /mars 2014/
- > La révision des classements de protection des cours d'eau - ONEMA /sept. 2011/
- > Les ouvrages hydrauliques - Information à l'usage des propriétaires et acquéreurs de moulins - conseil général des Deux-Sèvres
- > Guide à l'attention des propriétaires de moulins à eau - Droits, devoirs, informations, conseils - AFEPTB, FFAM, FDMF /nov. 2013/

## LE TABLEAU DE BORD...

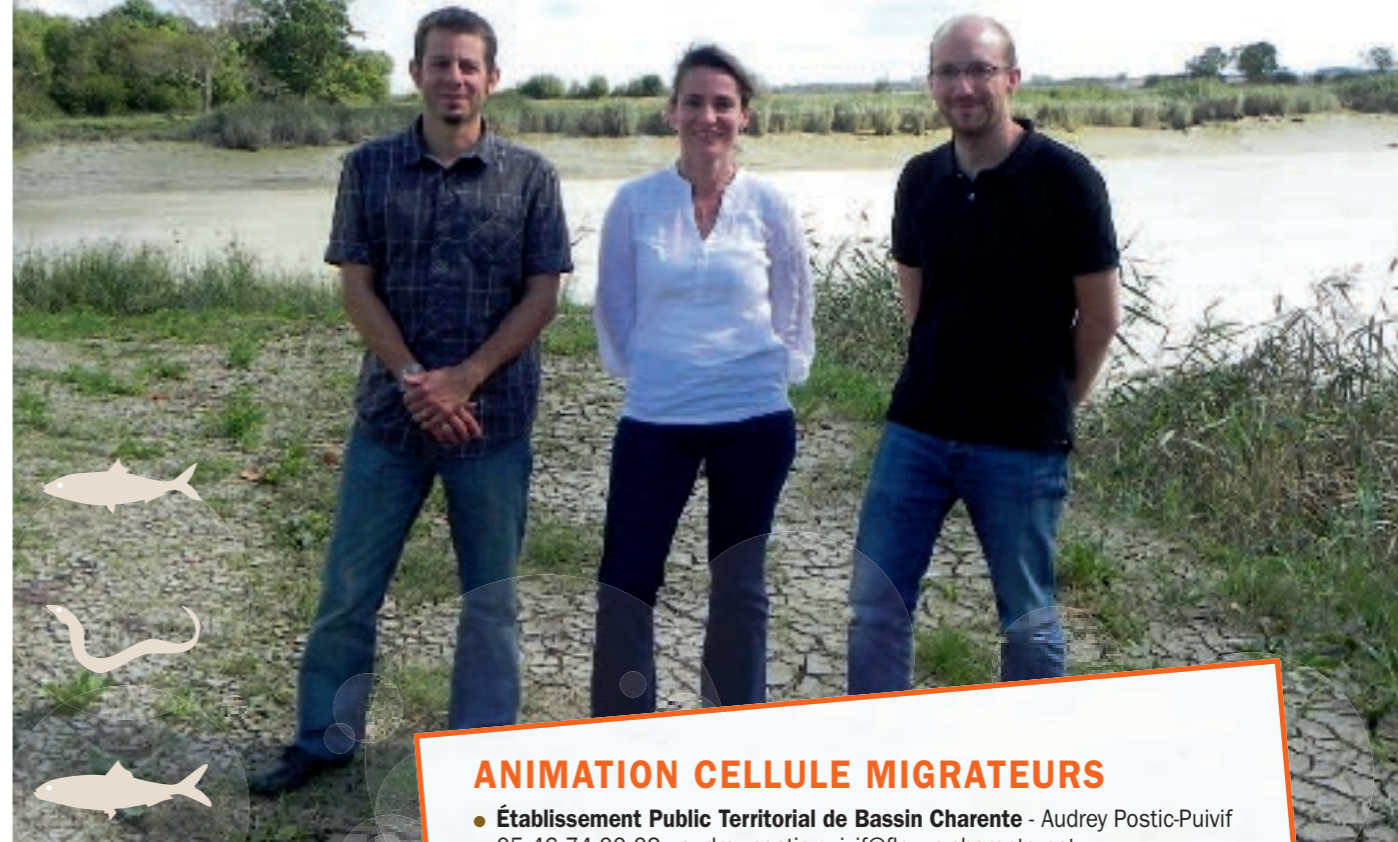
Les informations générales sur les bassins et les espèces

L'état des poissons migrateurs



L'ensemble des contacts  
Les passages de poissons à Crouin  
Des actualités régulières

<http://www.migrateurs-charenteseudre.fr/>



### ANIMATION CELLULE MIGRATEURS

- **Établissement Public Territorial de Bassin Charente** - Audrey Postic-Puivif  
05 46 74 00 02 - audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net
- **Groupe Fédération de Pêche du Poitou-Charentes** - François Albert  
05 45 69 33 91 - f.albert@peche16.com
- **Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole** - Éric Buard  
05 46 47 17 71 - eric.buard.creaa@orange.fr

## UNE CELLULE MULTI PARTENARIALE AU SERVICE DES POISSONS MIGRATEURS

La cellule Migrateurs Charente Seudre est composée de 3 structures qui travaillent sur un programme d'actions commun en faveur des poissons migrateurs et de la restauration de leurs habitats.

Elle participe à une meilleure connaissance des poissons migrateurs. Elle apporte l'expertise et les appuis techniques nécessaires. Elle assure le lien entre les différents acteurs ainsi qu'une sensibilisation régulière, assumant son rôle essentiel d'animation.

L'acquisition de l'ensemble des données et la communication autour des problématiques permettent d'évaluer et de valoriser les résultats des mesures de gestion prises et des actions mises en œuvre.

Retrouvez toutes les informations concernant les poissons migrateurs des bassins Charente et Seudre : réglementation, bulletins d'information, plaquettes, documents, bibliographie, station de comptage sur :

[www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs](http://www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs)

L'équipe d'animation de la Cellule Migrateurs tient à remercier tout particulièrement les personnes et organismes qui ont apporté une riche contribution par leurs témoignages et l'explication des expériences conduites.





## Cellule Migrateurs

JANVIER 2015



## Partenaires

